DEPARTEMENT DE L'EURE

Arrondissement de BERNAY
Canton de BOURG-ACHARD

ARRETE MUNICIPAL PERMANENT DE NUMÉROTAGE

MAIRIE DE ROUGEMONTIER 27350

Le Maire de la Commune de ROUGEMONTIER

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2213-28,

Vu la circulaire interministérielle n°432 du 08 décembre1955,

Vu la circulaire n°121 du 21 mars 1958,

Vu la demande de numérotage formulée par le Syndicat Mixte Ouvert Eure Normandie Numérique,

Vu le nom d'usage de la voie,

Considérant qu'il convient de donner un numéro de voirie pour les habitations ;

Considérant les plans annexés ;

ARRETE:

Article 1: Les parcelles ci-dessous, font l'objet du numérotage suivant :

Article 1: Les parcelles ci-dessous, font l'objet du flumerotage sulvant :						
N° Voie	Extension voie	Libellé voie	Localité	Code postal	Code INSEE	Parcelle
35	Α	ROUTE DE PONT AUDEMER	ROUGEMONTIERS	27350	27497	000ZE0045
4	F	ROUTE DE ROUTOT	ROUGEMONTIERS	27350	27497	000ZK0060
1		PLACE HUBERT LEREFAIT	ROUGEMONTIERS	27350	27497	000A0224
2		PLACE HUBERT LEREFAIT	ROUGEMONTIERS	27350	27497	000A0225
1		RUE DE L'ÉGLISE	ROUGEMONTIERS	27350	27497	000A0358
4		RUE DE L'ÉGLISE	ROUGEMONTIERS	27350	27497	000E0239
16	В	RUE DE LA MARE DUBOC	ROUGEMONTIERS	27350	27497	000B0539
1		RUE DU CHATEAU D'EAU	ROUGEMONTIERS	27350	27497	000ZK0046
3		RUE DU CHATEAU D'EAU	ROUGEMONTIERS	27350	27497	000ZK0046
5		RUE DE L'ÉCOLE	ROUGEMONTIERS	27350	27497	000A0368
1	В	RUE DE LA CHAPELLE	ROUGEMONTIERS	27350	27497	000F0181
5		RUE DE LA CHAPELLE	ROUGEMONTIERS	27350	27497	000F0172
2		IMPASSE DE LA FERME DE LA PORTE	ROUGEMONTIERS	27350	27497	000A0323
2		RUE DES FUSILLÉS	ROUGEMONTIERS	27350	27497	000C0301
1		RUE DE LA NEUVILLE	ROUGEMONTIERS	27350	27497	000C0248
3		RUE DE LA NEUVILLE	ROUGEMONTIERS	27350	27497	000C0209
1		IMPASSE DES FLEURS	ROUGEMONTIERS	27350	27497	000ZB0177
2		IMPASSE DES FLEURS	ROUGEMONTIERS	27350	27497	000ZB0179
3		IMPASSE DES FLEURS	ROUGEMONTIERS	27350	27497	000ZB0166
4		IMPASSE DES FLEURS	ROUGEMONTIERS	27350	27497	000ZB0172
5		IMPASSE DES FLEURS	ROUGEMONTIERS	27350	27497	000ZB0167
6		IMPASSE DES FLEURS	ROUGEMONTIERS	27350	27497	000ZB0171
7		IMPASSE DES FLEURS	ROUGEMONTIERS	27350	27497	000ZB0168
8		IMPASSE DES FLEURS	ROUGEMONTIERS	27350	27497	000ZB0170
10		IMPASSE DES FLEURS	ROUGEMONTIERS	27350	27497	000ZB0169
1	Bis	RUE DE LA MAIRIE	ROUGEMONTIERS	27350	27497	0000B0147
2	Α	RUE DU VILLAGE	ROUGEMONTIERS	27350	27497	0000A0373
4	Α	RUE DU VILLAGE	ROUGEMONTIERS	27350	27497	0000A0372
16	Α	RUE DE LA MESLIÈRE	ROUGEMONTIERS	27350	27497	000D0299

DEPARTEMENT DE L'EURE

Arrondissement de **BERNAY**Canton de **BOURG-ACHARD**

MAIRIE DE ROUGEMONTIER 27350

Article 2 : Les numéros doivent toujours rester facilement accessibles à la vue. Nul ne peut à quelque titre que ce soit, mettre obstacle à leur apposition, ni dégrader, recouvrir ou dissimuler tout ou partie de ceux apposés.

Article 3 : Il est rappelé que la rue de l'Église commence à l'intersection de la route départementale 94 et se prolonge jusqu'à la route départementale 675.

Article 4 : Cet arrêté est susceptible d'un recours devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- M. le Commandant du groupement de gendarmerie,
- M. le Commandant du Centre de Secours,
- Le centre de tri postal
- Les services des impôts, les propriétaires concernés par cette numérotation,

Chargés chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Rougemontier, le 15 juillet 2022.

Le Maire,

Philippe ROBILLOT.